

REPUBLIC OF CAMEROON

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA

CABINET DU MAIRE DE LA VILLE



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE-WORK-FATHERLAND

SOUTH REGION

MVILA DIVISION

CITY MAYOR CABINET

DECISION MUNICIPALE N°12/DM/MV/CAB/CUE/22.
DÉCLARANT INFRUCTUEUX LA DEMANDE DE COTATION N°002/DC/CU-EBWA/PU/CIPM/2022 DU 21 FÉVRIER 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS REFUGES DANS LA VILLE D'EBOLOWA POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

LE MAIRE DE LA VILLE D'EBOLOWA,

- Vu** La Constitution du 18 janvier 1996, et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu** Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret N°2008/023 du 17 janvier 2008 portant création de la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;
- Vu** l'Arrêté n° 000305/A/MINDEVEL portant constatation de l'élection du Maire de la Ville d'Ebolowa et ses Adjoints ;
- Vu** la Décision N°031/DM/MV/CAB/CUE/21 du 29 mars 2021 portant constatation de la Composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;
- Vu** La demande de cotation N°002/DC/CU-EBWA/PU/CIPM/2022 du 21 février 2022 pour les travaux de construction de trois refuges dans la ville d'Ebolowa pour la collecte des ordures ménagères ;
- Vu** Le Rapport de la Sous-commission d'Analyse réunie en séance du 23 mars 2022 ;
- Vu** Le Procès-verbal des travaux de la Commission Interne de Passation des Marchés, réunie en séance du 30 mars 2022 pour examen du rapport de la Sous-commission d'Analyse et Proposition d'attribution ;
- Vu** La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés du 30 mars 2022.

DECIDE :

ARTICLE 1 : La demande de cotation N°002/DC/CU-EBWA/PU/CIPM/2022 du 21 février 2022 pour les travaux de construction de trois refuges dans la ville d'Ebolowa pour la